


ANNEE SCOLAIRE 2010/2011

BULLETIN D'ACCUEIL

LYCEE VICTOR DURUY
2, AVENUE DE NONERES
B.P 109
40002 MONT DE MARSAN CEDEX

 05 58 05 79 79

<http://lyceeduruy.fr/>

BACCALAUREAT ES, L, S, STG

*Enseignements d'exploration
en seconde : Sciences
économiques et sociales,
principes fondamentaux de
l'économie et de la gestion,
création et activités
artistiques, littérature et
société, méthodes et pratiques
scientifiques, sciences de
l'ingénieur (+ création et
innovation technologiques),
italien, latin*

*Option facultative :
arts plastiques*



Monsieur le Proviseur

Lycée Victor Duruy

2, avenue de Nonères

B.P 109

40002 Mont de Marsan cedex

Téléphone : 05.58.05.79.79

Mail : ce.0400017b@ac-bordeaux.fr

N°CCP : 6709 40 B BORDEAUX

FAX : 05.58.05.79.77

Proviseur :	Monsieur DAUX Jean-Dominique <i>sur rendez-vous</i>
Proviseur-Adjoint :	Monsieur PEILLON Patrick <i>sur rendez-vous</i>
Intendant :	Monsieur LAFORIE Patrick
C.P.E. Lycée:	Mademoiselle BEZELGA Mireille
	Monsieur DRÛ Denis

Services Administratifs

Mademoiselle CAILLEAU Cathy	<i>Secrétariat du Proviseur</i>	05.58.05.79.71
	<i>Affaires générales</i>	
Madame PAU Sophie	<i>Secrétariat du Proviseur-Adjoint</i>	05.58.05.79.73
	<i>Suivi des élèves et étudiants</i>	
	<i>Examens</i>	

Service Intendance

Secrétariat : 05.58.05.79.97

Fax : 05.58.05.79.72

Site internet : <http://lycéeduruy.fr>

Bulletin de rentrée 2010

RENTREE :

1. Jeudi 2 septembre 2010

- de 8H à 12H pour les élèves de Seconde avec le professeur principal puis début des cours à 13H30
- à partir de 8H pour les étudiants BTS 1^{ère} année ou les MPSI et selon emploi du temps

2. Vendredi 3 septembre 2010

- A partir de 8H pour les autres classes, les professeurs principaux

Les élèves de 1ères et Terminales seront pris en charge par le professeur principal de 8H à 10H.

Début des cours à 10H.

Accueil des élèves internes et leurs parents

- **Mercredi 1er septembre 2010 : 17H30** pour les 2^{ndes} et MPSI
- **Jeudi 2 septembre 2010 : 17H30** pour les 1ères et terminales

INSCRIPTIONS

Rapporter le dossier complet (voir tableau ci-dessous).

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS RETENU

1 – Exeat ou Certificat de radiation (à demander à l'établissement d'origine)	
2 – Fiche de renseignements, fiche d'inscription, fiche médicale, fiche intendance, fiche vie scolaire ci-jointes à compléter	
3 – Copie du livret de famille (parents et enfants)	
4 – Copie du jugement de divorce pour les parents séparés	
5 – 2 photos d'identité récentes portant au dos le nom-prénom et la classe de l'élève	
6 – Chèque de 10 € à l'ordre du Trésorier du Foyer Socio Educatif portant au dos le nom-prénom de l'élève	Adhésion facultative
7 – Chèque de 6 € à l'ordre du Trésorier de l'Association Sportive portant au dos le nom-prénom de l'élève	Adhésion facultative

Date limite d'inscription : Vendredi 9 juillet 2010 pour les élèves venant d'une autre Académie.

Les demandes d'admission à l'internat sont indépendantes de l'inscription. Elles seront traitées par la vie scolaire en fonction des places disponibles. Une réponse écrite sera apportée aux familles avant le 13 juillet 2010.

Calendrier des inscriptions en seconde :

Vous devez vous présenter le (en fonction de votre collège d'origine) :

1 - Collège Victor Duruy de Mont-de-Marsan :

- mercredi 30 juin 2010 de 11H à 12H et 13H30 à 17H

2 - Collèges Jean Rostand de Mont de Marsan et Henri Scognamiglio de Morcenx :

- jeudi 1^{er} juillet 2010

3 - Collèges George Sand de Roquefort et Jean Rostand de Tartas :

- Vendredi 2 juillet 2010

4 - Autres Collèges :

- Lundi 5 juillet 2010

Les inscriptions seront prises directement.

Les familles sont invitées à se présenter au Lycée Victor Duruy munies du dossier d'inscription complet aux jours indiqués ci-dessus entre 8H30 - 12H et 13H30 - 17H.

I - LE MATERIEL SCOLAIRE

A) MANUELS SCOLAIRES

Ils sont à la charge des familles qui peuvent se les procurer auprès des associations de parents d'élèves :

FCPE : Maison des associations Camille Pédarré – 89 rue Martin Luther King - BP 232 - 40000

MONT DE MARSAN tél : 05.58.46.08.57

PEEP : Maison des associations Camille Pédarré – 89 bis rue Martin Luther King – BP 64 - 40002 MONT DE MARSAN Cedex tél : 05.58.75.07.05

Les listes des livres scolaires en usage dans l'établissement sont à la disposition des familles auprès des associations de parents d'élèves et en consultation au secrétariat de l'établissement.

B) ASSURANCE SCOLAIRE

L'assurance n'est pas obligatoire cependant elle est indispensable lors des voyages, des sorties (responsabilité civile, dommages corporels). **Tout élève doit être couvert en Responsabilité Civile par ses parents.** Vous êtes invité à vérifier auprès de votre assureur si votre couverture actuelle est suffisante.

Une assurance «scolaire» peut être souscrite auprès de l'une des deux associations de parents d'élèves mentionnés ci-dessus, de la M.A.E. ou auprès d'un organisme privé.

C) FOURNITURES POUR LA CLASSE

Chaque professeur fera connaître ses besoins à la rentrée.

Pour le premier jour, il suffit d'un cahier de textes, de cahiers ordinaires, de feuilles pour classeur grand format ainsi que du petit matériel traditionnel.

D) POUR LES TP DE SCIENCES

La blouse de coton est obligatoire (couleur et modèle au libre choix de la famille).

E) POUR LE SPORT

L'élève doit se munir de chaussures de tennis, d'une tenue (short, survêtement) et d'un maillot de bain pour les activités aquatiques.

F) POUR L'INTERNAT

2 cadenas - 1 taie de traversin et 1 couette. Draps et linge personnel non fournis.

II- REGIME

L'inscription à un régime (externe, demi-pensionnaire, interne) est annuelle.

Le coût de l'hébergement est **FORFAITAIRE et exigible en début de trimestre** .

Tout trimestre commencé est du dans sa totalité.

TARIFS

Les tarifs d'hébergement sont votés pour l'année civile par le conseil d'administration et sont les suivants pour l'année 2010 :

- Demi-pension : 430.00 €
- Internat : 1 176.00 €
-

CONTROLE DE L'ACCES A LA RESTAURATION

Un système de contrôle biométrique sera en place en 2010/2011 : l'identification du convive se fait par le profil de sa main.

Conformément aux instructions de la CNIL, le système de carte reste offert aux usagers. Aussi, si vous refusez ce mode d'identification et souhaitez que votre enfant conserve le système de carte, vous voudrez bien le faire savoir par écrit à l'inscription afin que ce profil ne soit pas mémorisé.

CHANGEMENTS DE REGIME

Les changements de régime devront faire l'objet d'une demande écrite de la famille et ne seront autorisés qu'en fin de trimestre pour le trimestre suivant – sauf cas exceptionnels sur décision du chef d'établissement.

Les demandes devront parvenir 15 jours avant la fin du trimestre en cours pour le trimestre suivant soit

- Mi-décembre pour le 2^e trimestre
- Mi - mars pour le 3^e trimestre

REMISES

Une remise d'ordre peut être accordée aux familles dans les cas suivants :

- Pour raison médicale **avec certificat médical** lorsque l'absence est **au minimum de 2 semaines consécutives.**
- Stage effectué à l'initiative de l'Administration, si l'élève ne prend AUCUN repas au cours de cette période
- Changement de qualité en cours de trimestre pour des raisons dûment justifiées, lors d'un changement de résidence (sur présentation d'une demande écrite et justificatif)

Les congés de Toussaint, Noël, Hiver et Printemps sont exclus de la durée des absences ouvrant droit à remise d'ordre. D'autre part, un élève ne pourra être admis à bénéficier du service de la pension ou de la demi-pension lors de la rentrée scolaire, si les droits du dernier trimestre de l'année n'ont pas été intégralement payés au moment de la réinscription.

N.B. : - Les places à l'internat étant limitées, la décision d'admission est prise par le Chef d'établissement.

- L'internat est ouvert du lundi 8H au vendredi 17H30.

III - INFORMATIONS GENERALES

DOCUMENTS OFFICIELS

1- Bulletins trimestriels

Les bulletins trimestriels seront envoyés après la tenue des conseils de classe. Faire des photocopies, **aucun duplicata ne sera fourni par la suite.**

Cas de parents divorcés : Un double du bulletin sera envoyé au 2^{ème} responsable à condition que les coordonnées de ce dernier figurent sur la fiche de renseignements.

2- Certificats de scolarité

3 certificats de scolarité sont remis, fin septembre, à chaque élève. Faire des photocopies si besoin.

AIDES AUX FAMILLES

1- **«Coups d’Pouce»** : aide du Conseil Régional pour les élèves s’inscrivant pour la 1^{ère} fois en 2^{de}. **Les codes de saisie sur internet vous seront diffusés à la rentrée.**

2- **Les bourses nationales** : elles sont déjà attribuées pour l'année scolaire qui commence. Assurez-vous que l'établissement d'origine a réalisé le transfert.

Pour toute situation difficile, imprévisible, une bourse provisoire peut être accordée en cours d'année. Renseignez-vous au secrétariat du Lycée, à l'Inspection Académique, auprès d'une assistante sociale.

3- Les bourses départementales (pour les internes et demi-pensionnaires) : un dossier est constitué chaque année en octobre. En outre le Conseil Général des Landes peut attribuer aux internes, en fonction du revenu de la famille, une allocation de frais de transport.

4- Le Fonds Social Lycéen est destiné à apporter une aide ponctuelle et exceptionnelle à l'élève pour faciliter la poursuite d'études ou venir en aide aux familles.

Pour toute information : Assistante sociale - vie scolaire - Intendance

LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Seuls les demi-pensionnaires domiciliés à plus de 3 km (pour les domiciles en zone rurale) et à plus de 5 km (pour les domiciles en zone urbaine) du Lycée peuvent bénéficier d'un titre de transport gratuit :

- **Transport par car** : un formulaire vous sera remis à votre demande.

- **Transport par SNCF et par car** : les formulaires spécifiques vous seront remis à votre demande. **Prévoir 2 photos.**

Les familles des internes prendront contact avec les compagnies de transport pour obtenir des tarifs préférentiels.

LES REGLEMENTS INTERIEURS

Le règlement intérieur et le règlement de l'internat apportent des précisions sur la vie du Lycée. **L'admission au Lycée vaut acceptation du règlement intérieur et du règlement de l'internat, le cas échéant.**

Vous pouvez consulter en ligne ces 2 règlements sur le site internet du lycée :

- Règlement intérieur du lycée : <http://lyceeduruy.fr/wp-content/uploads/2010/05/REGLEMENT-INTERIEUR-version-d%C3%A9finitive.pdf>
- Règlement intérieur de l'internat : <http://lyceeduruy.fr/wp-content/uploads/2010/05/R.I.-Internat.pdf>

POUR SOLLICITER UN RENDEZ-VOUS

- 1) **Auprès d'un représentant de l'administration** (Monsieur le Proviseur, Monsieur le Proviseur-Adjoint, Monsieur l'Intendant) :

Prendre rendez-vous au secrétariat.

- 2) **Auprès des CPE :**

Téléphoner à la vie scolaire.

- 3) **Auprès des Professeurs Principaux :** *Vie Scolaire ou par l'intermédiaire de votre enfant*

- 4) **Un conseiller d'orientation** tient une permanence au Lycée 2 jours par semaine (*Rendez-vous à prendre à la vie scolaire*) ou au **Centre d'Information et d'Orientation**.

Adresse : **295 caserne Bosquet - 40000 MONT DE MARSAN** Contact : **05.58.06.42.43**

Les parents seront informés des actions d'information organisées (réunions, visites de Fac, etc....).

Une auto-documentation **ONISEP** est mise à la disposition des usagers au **CDI**.

Une assistante sociale reçoit sur rendez-vous Contact : **05.58.85.70.36**

LE FOYER SOCIO-EDUCATIF

AVEC VOUS, POUR VOUS

Géré par une équipe composée d'élèves et de membres du personnel, le FSE est au cœur de la vie associative et culturelle du lycée Victor Duruy.

Il organise :

- des sorties comme le théâtre, le cinéma, le café-musique, calicéo
- des activités comme le cross, des soirées, des quizz
- et il sert de cadre à de nombreux clubs (informatique, musique, échecs, danses, rugby, ciné-club

Pour un prix modique (10 euros par famille), le foyer permet aux élèves de participer à des animations qui complètent leur formation scolaire proprement dite.

Il met à leur disposition des locaux spacieux, dotés de matériels ou d'instruments adaptés (salle de protection, salle de musique salle informatique).

Enfin, il entretient des relations privilégiées avec les enseignants responsables des activités sportives ou qui organisent des sorties ou voyages.

LE FOYER EST VOTRE FOYER

L'ASSOCIATION SPORTIVE

L'association sportive est une association « loi 1901 », au sein de laquelle participent les élèves volontaires. Elle est obligatoire dans chaque lycée et est dirigée conjointement par les élèves, les professeurs d'EPS, les parents, et le Proviseur, président de droit.

Elle a pour but d'organiser, encadrer, gérer l'ensemble des activités physiques et/ou sportives auxquelles veulent prétendre les élèves. Il peut s'agir :

- d'ateliers de pratique en vue d'une découverte ou d'un entraînement
(ski, badminton, foot en salle, boxe, roller-hockey...)
- de compétitions affiliées à l'UNSS, dans le cadre du mercredi après-midi

En 2009 / 2010, 163 élèves ont été licenciés à l'UNSS et ont participé aux compétitions de :

- rugby (garçons et filles)
 - foot
 - volley
 - basket
 - hand-ball
 - athlétisme et cross
 - judo
 - jeux des lycées
 - badminton
- de tournoi inter-classes, entre 12h00 et 13h30 (foot en salle, basket, hand-ball, volley)
 - 2 sorties ski à Gourette sont organisées dans l'hiver.

La liste de ces activités varie avec la demande des lycéens et les possibilités d'accueil dans les installations. Celles-ci se déroulent soit à l'intérieur de l'établissement, soit en coordination avec d'autres lycées Montois, Landais, Aquitains.

Les élèves s'inscrivent à titre individuel ou avec une équipe, à la période de l'année concernée, ou pour l'ensemble des choix.

Afin de pouvoir participer à ces activités, d'obtenir un tarif réduit pour l'achat de la licence UNSS ou pour l'accès aux découvertes proposées, et aussi afin d'aider au fonctionnement de cette association (matériel, ballons, transports, goûters, récompenses...),

Nous sollicitons une cotisation volontaire et solidaire de la part des familles.

Cette cotisation est à libeller à l'ordre de :

A.S « LES BOUTONS D'OR » V. DURUY

MONTANT : 6 €

(une participation par famille)

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

ANNEE 2010 / 2011

Rentrée des enseignants	Mercredi 1er septembre 2010
Rentrée scolaire des élèves	Jeudi 2 septembre 2010
Vacances de Toussaint	Du samedi 23 octobre 2010 Au jeudi 4 novembre 2010
Vacances de Noël	Du samedi 18 décembre 2010 Au lundi 3 janvier 2011
Vacances d'Hiver	Du samedi 12 février 2011 Au lundi 28 février 2011
Vacances de Printemps	Du samedi 9 avril 2011 Au mardi 26 avril 2011
Début des vacances d'été	Du samedi 2 juillet 2011

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.